



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 3/2016

Séance ordinaire du 14 juin 2016
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Charles-André BOLOMEY

Membres présents :	56
Membres absents excusés :	15
Membres non excusés :	<u>9</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes et MM. Mercédès ASSAL, Christophe CHABLAIS, Brigitte CROTTAZ, Joëlle DRUEY, Jean-Marc FAVRE, Vanià LUIS FRANCISCO, Jean-Luc MAGNENAT, Fabien MEZENEN, Nathalie MEZENEN, Esteem OKORO, Myriam PACKHAM, Mary PITTET, André RACLOZ, Félix SCHMIDT, Philippe VERSEL.

Absents non excusés : Mmes et MM. Aïcha LADI TANKO, Augusto ARCARO, Gérard DEMIERRE, Anton EPP, Odile GEORGALLIDES, Yves GIROUD, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Olimpia PERROUD, Idrees SAMIM.

A 19 h 15, **M. Charles-André BOLOMEY**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, Mme Fabienne GHEZA, secrétaire du Conseil communal, Mme Sylvie RAPP, secrétaire suppléante, M. Alexandre GOOD, Secrétaire municipal, M. Jean-François NIKLAUS, boursier communal.

Il remercie chaleureusement le public, qui, par sa présence, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse est représentée ce soir par Mme Céline AMIGUET, du journal « Le Régional ».

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 53 personnes présentes. **Trois conseillers rejoindront les bancs du Conseil durant la séance.**

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président a le plaisir de rappeler qu'à l'issue de cette dernière séance de la législature, tous les membres du Conseil sont cordialement invités à participer à l'apéritif organisé par le bureau du Conseil communal au foyer de la Grande Salle.



Mardi 3 mai :

A été diffusé le rapport annuel du Conseil d'établissement, présidé par M. Félix SCHMIDT. Il a été validé par ses membres et est maintenant en ligne sur le site internet de la commune sous Ecoles/Conseil d'établissement.

Ce rapport fait état du travail du Conseil d'établissement où des points comme le nouveau règlement de police, l'unité d'accueil au collège de l'Ofréquaz, l'agrandissement de certains collèges, les semaines de fin de scolarité et les horaires d'école ont notamment été traités.

Il est utile de souligner l'excellente collaboration entre la Municipalité, la direction de l'établissement et l'Association d'accueil de l'enfance d'Epalinges au sein de cette commission.

Mardi 12 avril :

Juste avant notre dernière séance, il a appris avec beaucoup de regrets la disparition de M. André TRIPPET, père de notre collègue, Mme Chantal KUNZ.

Il invite l'assemblée à se lever pour une minute de silence en hommage à Monsieur André TRIPPET.

Le 2 janvier de cette année :

Il rappelle qu'il a enregistré la démission de Mme Sylvie RAPP, secrétaire suppléante du Conseil communal, qui nous quittera à la fin de ce mois. Mme RAPP nous laissera le souvenir d'une personne dévouée et engagée. Son activité au sein du Bureau a toujours été appréciée par l'ensemble de ses membres et nous la remercions très chaleureusement.

Il souhaite à Mme RAPP beaucoup de plaisir dans la poursuite de son activité professionnelle.

Durant le mois d'avril :

Une commission ad'hoc, issue des rangs du Bureau, a procédé à l'audition d'un certain nombre de candidates en vue de remplacer Mme Sylvie RAPP. Notre choix s'est porté sur une habitante d'Epalinges, Mme Sabrina PENEL, présente ce soir dans la salle. Mme PENEL sera proposée à vos suffrages lors de la séance du 23 juin. Le cas échéant, elle sera assermentée par la nouvelle ou le nouveau Président du Conseil et prendra officiellement ses fonctions le 1er juillet.

Mme PENEL est invitée à se lever.

Le 23 mai 2016 :

Il a reçu un courrier de Mmes les Conseillères d'Etat Jaqueline DE QUATTRO et Nuria GORRITE au sujet de la conférence d'agglomération du PALM le jeudi 6 octobre 2016, dont il donne lecture. Plus d'informations suivront prochainement.

Le 5 juin 2016 :

Ont eu lieu des votations fédérales portant sur 5 objets. Il ne revient pas sur celles-ci et les résultats, largement connus. Il communique toutefois quelques informations et données liées au déroulement de cet évènement :

- Taux de participation 53.10 %
- Dès 08 h 30, 9 personnes du Bureau ont participé au dépouillement à la salle des commissions.
- Mme Anne Catherine Doyer, 2^{ème} vice-Présidente, était pour sa part, en charge du bureau de vote de Bois-Murat.



- Un dépouillement particulièrement aisé suite à l'acquisition par notre Commune d'une machine à lecture optique.
- Fin du dépouillement et transmission du PV à la Chancellerie à 12 h 19.

Il remercie toutes les personnes associées à cet évènement pour leur engagement et leur excellent travail.

Le 10 juin 2016

Il a eu l'occasion d'apporter les félicitations, vœux et cadeaux des autorités d'Epalinges à un nonagénaire. Le journal « Le Palinzard » se fera l'écho de sa visite auprès de Monsieur Jean-Pierre RAPIN, né le 6 juin 1926

Le 11 juin 2016

Il a reçu un courrier de M. Jean-Marc FAVRE l'informant de sa démission du Conseil communal à la fin de la législature, courrier dont il donne lecture.

Il remercie M. FAVRE pour son engagement et le travail accompli au sein du Conseil communal.

Le 12 juin 2016 :

Il a reçu un courriel de M. Laurent KÄSLIN l'informant de sa démission du Conseil communal à la fin de la législature également, courriel dont il donne lecture.

Il remercie M. KÄSLIN pour son engagement et le travail accompli au sein du Conseil Communal.

Cérémonie d'assermentation du 23 juin :

Il rappelle aux conseillères et aux conseillers qui ne peuvent être présents à la cérémonie d'assermentation du 23 juin prochain, qu'ils doivent s'excuser par courrier signé, de manière à le transmettre à Mme le Préfet.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

M. Bernard KRATTINGER, municipal, demande une modification à la page 465 du procès-verbal, au 2^{ème} paragraphe de son intervention, soit : « Il rappelle qu'il existe un plan de mobilité communal *dont la mise en œuvre a débuté.* ».

Le procès-verbal n'appelant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité ainsi modifié. Il remercie Mme RAPP pour son excellent travail.

3. RENOVATION ET ASSAINISSEMENT DES FACADES ET DES TOITURES DE LA SALLE DES SPECTACLES, DE L'AUBERGE COMMUNALE, DES APPARTEMENTS ET DU LOCAL DU FEU, ROUTE DE LA CROIX-BLANCHE 27 – DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR L'ORGANISATION ET LA



PROCEDURE D'UN APPEL D'OFFRES FONCTIONNELLES SUR INVITATION – Préavis n°7/2016

Le Président ouvre à nouveau la discussion entamée lors de la séance du 14 avril sur le même objet.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, tient à apporter quelques compléments d'informations sur le futur projet suite aux remarques et commentaires émis lors de la dernière séance, ceci au moyen d'une projection.

La discussion est ouverte :

M. Laurent KÄSLIN. Une réduction de 60% de l'énergie pour réduire le chauffage vient d'être mentionnée, combien cela représente-il en francs ?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que pour la Salle des spectacles il y a CHF 54'179.15 de mazout et CHF 24'329.80 d'électricité.

M. Christian TERRIER informe qu'en l'absence d'une vision globale sur le futur de ce bâtiment, le groupe PLR maintient son opposition au préavis tel que présenté actuellement et demande le vote à bulletin secret.

M. Erich DÜRST rappelle pour commencer que le débat qui consiste à dire que tout devrait être rasé et reconstruit n'est pas celui qui nous intéresse ce soir.

Ensuite, en ce qui concerne le préavis et le montant de ce concours, il est dommage de ne pas avoir de vision ni sur le cahier des charges du concours et sur ce qui sera demandé aux concurrents ni sur les orientations de la Municipalité. Quelle assurance peut donner la Municipalité pour que soit examiné non seulement les économies d'énergies de fonctionnement mais également la question de l'énergie grise ?

Il lui semble aussi nécessaire d'aborder la question des effets financiers. Le Conseil communal doit décider en connaissance de cause.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, rebondit sur ces propos en disant que c'est effectivement une étude qui ne préjuge en rien sur la décision du Conseil communal.

La Municipalité a bien entendu les préoccupations concernant l'énergie grise et le choix des matériaux. Pour abonder dans ce sens, elle propose un amendement pour augmenter le montant du crédit d'étude de CHF 12'000.- pour l'engagement d'un expert en physique du bâtiment énergéticien et d'ingénieurs spécialisés dans les installations techniques du bâtiment. La Municipalité devrait ainsi avoir l'ensemble des paramètres étudiés en ce qui concerne cette salle.

Il rajoute enfin que nous avons la chance d'avoir une salle unique en terme d'acoustique.

M. Stéphane BALLAMAN revient sur un argument donné lors de la dernière séance, soit sur la réflexion en matière d'accessibilité de la place de Croix-Blanche pour les personnes à mobilité réduite. Il trouve cette démarche très intéressante, néanmoins il serait judicieux de la faire pour l'ensemble de la commune.

Accepter le préavis tel que proposé n'est pas incompatible avec la volonté d'avoir une vision globale et aussi de travailler sur cette réflexion en matière d'accessibilité. Comme la



Municipalité l'a rappelé, il y a aussi des échéances en matière de normes et de délais. Il invite vivement les membres du Conseil à accepter ce préavis.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, précise encore que ce préavis concerne un appel d'offres fonctionnelles pour désigner les bons mandataires qui mèneront à bien cette étude sur la réfection et l'assainissement de cette salle.

La parole n'est plus demandée.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, rappelle l'amendement de la Municipalité, soit d'augmenter le montant du crédit d'étude de CHF 12'000.- pour l'engagement d'experts et d'ingénieurs spécialisés dans les installations techniques du bâtiment.

Le Président passe au vote de l'amendement.

A main levée, l'amendement est accepté à la majorité.

Le Président passe ensuite au vote du préavis 7/2016. Il rappelle que le groupe PLR a demandé le vote à bulletin secret.

A bulletin secret, le préavis 7/2016 amendé est accepté avec 29 oui, 22 non et 2 abstentions.

4. NOUVELLE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL A LA COMMUNE DE LAUSANNE – APPROBATION - Préavis n°11/2016

La parole est donnée à **M. Michel ROCHAT**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Laurent BALSIGER demande ce qui est mis en place pour le suivi de ce règlement et des modifications qui vont suivre ? Ensuite, par rapport aux dossiers ouverts avec Lausanne, y-a-t-il un moyen que Lausanne fasse plutôt avec les communes que pour les communes et qu'un service d'agglomération soit mis sur pied ?

M. Jean-Marc BAATARD, municipal, répond que la Municipalité est face à une impossibilité technique et financière. Il faudrait avoir un bureau d'ingénieurs en permanence pour pouvoir examiner tout ce que Lausanne propose et pour l'instant, il a été décidé de s'en tenir à des relations de confiance. Néanmoins, la Municipalité s'est battue pendant six mois contre Lausanne qui voulait que les communes concédantes réservent du terrain sur leurs parcelles privées communales et fixent déjà des servitudes pour les futurs passages de conduites lausannoises, ce qui était exagéré. Malgré cela, Epalinges est quand même



bénéficiaire à travailler avec Lausanne. Un contrôle régulier est effectué et le Conseil sera bien entendu informé de l'évolution.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote du préavis 11/2016.

A main levée, **le préavis 11/2016 est accepté à l'unanimité.**

5. REVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDcom), DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION (RPGA) – DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE - Préavis n°12/2016

La parole est donnée à **M. Serge DUDAN**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Laurent BALSIGER rappelle qu'il y a des modifications de la loi cantonale en cours, comme la consultation de la LATC qui a commencé le 26 mai et que se termine fin juin. Cette loi révisée est quasiment une nouvelle loi avec toutes ces modifications mais il vaut la peine d'aller de l'avant avec ce préavis. Néanmoins, il émet le vœu que la Municipalité prenne les mesures adéquates pour que le contrat avec les mandataires soit adapté.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, précise que l'intérêt de cette démarche est, entre autres d'avoir une réflexion globale sur l'aménagement du territoire sur le territoire communal en fonction des exigences liées au fait que nous sommes scindés non pas seulement par la route de Berne mais également par un périmètre compact et hors centre. Ces éléments seront suivis au pied de la lettre par le bureau technique et par la Municipalité dans le cadre de la conception de ce PDcom et PGA. Il est important que les démarches participatives permettent de donner aussi au citoyen la possibilité de donner son avis par rapport à l'aménagement du territoire de sa commune.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote du préavis 12/2016.

A main levée, **le préavis 12/2016 est accepté à l'unanimité.**

6. STABILISATION DU CHEMIN FORESTIER LONGEANT LE FLON ET LE "CANAL DES PÊCHEURS" AU LIEU DIT "LA PICHOLETTE" ET REFECTION D'UN TRONCON DU CHEMIN FORESTIER DE BOIS-MURAT – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION - Préavis n°13/2016



La parole est donnée à **M. Horacio HERRERA**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Bernard KRATTNER, municipal, précise que les travaux seront subventionnés à hauteur de 70% par le Canton et la Confédération. Le coût des travaux pour la commune d'Epalinges va être singulièrement réduit.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote du préavis 13/2016.

A main levée, **le préavis 13/2016 est accepté à la majorité.**

7. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2015

Le Président commencera par le rapport de la Municipalité sur sa gestion et poursuivra avec le rapport de la commission de gestion en proposant ensuite de voter en bloc ces deux rapports.

La procédure suivante sera appliquée :

- Ouverture de la discussion sur le « Rapport de gestion de la Municipalité » de manière générale.
- Ouverture de la discussion sur le Rapport, chapitre par chapitre.
- Lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion.

Rapport de la Municipalité sur sa gestion.

La discussion est ouverte.

M. Mazar YOSEFI demande à la Municipalité que les documents sur les comptes soient envoyés plus tôt aux Conseillers.

M. Fernand BRIGUET a vu dans le rapport que l'administration cantonale des impôts avait taxé 72% des Palinzards en 2015, quelles en sont les raisons ?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond qu'entre 70% et 80% des Palinzards sont taxés chaque année.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président ouvre maintenant la discussion sur le rapport, chapitre par chapitre.

- Municipalité et Conseil communal pages 2 à 14
- Administration générale pages 15 à 27



M. Stéphane BALLAMAN demande à la Municipalité concernant les informations relatives à la formation continue du personnel communal en page 16 du rapport de gestion. A la lecture du paragraphe en question, il est mentionné que deux personnes ont suivis une formation en 2015. En vue de ce petit nombre et finalement du rôle important de la formation continue, il se demandait quelle politique RH en matière de formation est définie et appliquée par la Municipalité ?

M. Maurice MISCHLER, Syndic, répond que chaque employé reçoit le catalogue de la CEP sur tous les cours donnés par cet organisme. A l'heure actuelle, les employés faisant une demande de cours sont admis. Rien n'empêche que quelque chose de plus structuré se fasse à l'avenir.

- Finances pages 28 à 34
- Domaines pages 35 à 44
- Bâtiments pages 45 à 55
- Urbanisme pages 56 à 61
- Travaux pages 62 à 69

M. Enea REZZONICO souhaite savoir s'il est possible d'avoir des données comparatives d'autres communes concernant le taux de recyclage ?

M. Jean-Marc BAATARD, municipal, répondra lors de la prochaine séance.

- Ecoles pages 70 à 76
- Cultes page 77
- Sécurité publique, Police administrative & Contrôle des habitants pages 78 à 85
- Feu pages 86 à 88
- Protection civile pages 89 à 90
- Sécurité sociale pages 91 à 94
- Conclusions page 95
- Glossaire pages 96 à 97

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Rapport de la Commission de gestion, incluant les réponses de la Municipalité à ses observations.

Tous les Conseillers ont reçu personnellement le Rapport de la commission de gestion 2015.

Selon Art. 42 du Règlement du Conseil Communal, *sauf demande de dix conseillers au moins, les rapports qui ont été communiqués par écrit ne sont pas lus devant le Conseil.*

La lecture n'étant pas souhaitée, le Président passe la parole à Monsieur **Marc VERAGUTH** pour la lecture de son rapport.



Le Président le remercie, ainsi que toute la Commission de gestion pour son excellent travail.

La discussion est ouverte.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, s'excuse au nom de la Municipalité pour le retard de l'envoi de ces rapports et s'engage personnellement à faire respecter le planning l'année prochaine.

Le Président passe au vote du rapport de gestion de la Municipalité ainsi que le rapport de la Commission de gestion 2015 et de donner décharge aux organes responsables.

A main levée, les rapports sont acceptés à l'unanimité.

Comptes arrêtés au 31 décembre 2015

Le Président ouvre la discussion sur les comptes communaux 2015 de manière générale.

La parole n'est pas demandée.

Il ouvre maintenant la discussion sur les comptes chapitre par chapitre :

- Commentaires sur les comptes 2015 pages 5 à 15
- Comptes de fonctionnement 2015 :
 - 1 Administration générale pages 19 à 24
 - 2 Finances pages 25 à 28
 - 3 Domaines pages 29 à 31
 - Bâtiments pages 32 à 45
 - 4 Travaux pages 46 à 52
 - 5 Instruction publique et cultes pages 53 à 57
 - 6 Police pages 58 à 62
 - 7 Sécurité sociale pages 63 et 64
 - Récapitulation par chapitre page 65
- Commentaires complémentaires pages 69 à 71
- Charges et revenus par nature pages 75 à 80
- Détail des imputations internes pages 81 et 82
- Bilans comparés au 31 décembre 2015 pages 85 à 89
- Comptes d'investissements :
 - Ouvrages d'assainissement pages 93 à 95
 - Ouvrages de génie civile pages 96 à 98
 - Bâtiments, constructions et forêts pages 99 à 103
 - Véhicule, subventions et participations pages 104 et 105
- Financements spéciaux et fonds de réserve pages 109 et 110
- Ratios de financement pages 113 et 114
- Comptes Cistep pages 117 à 120

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.



Tous les conseillers ont reçu personnellement le rapport de la Commission des finances sur les comptes 2015.

Selon l'art. 42 du Règlement du Conseil Communal, *sauf demande de dix conseillers au moins, les rapports qui ont été communiqués par écrit ne sont pas lus devant le Conseil.*

Mme Paulette DE VRIEZE STAN s'étonne de ne pas avoir reçu le rapport de la COFIN.

M. Cédric DELAMADELEINE. La COGEST prévoit à son point 2 d'approuver les comptes 2015. Il se demande, par soucis organisationnel, s'il ne serait pas souhaitable d'adapter l'ordre du jour ou organiser une séance préalable avec les présidents des rapports des Commissions de gestion et finances afin de ne pas se retrouver devant ce cas de figure où les comptes sont déjà acceptés.

Il propose maintenant de lire le rapport de la COFIN.

Le Président le remercie, ainsi que toute la Commission des finances pour leur excellent travail.

Le Président passe au vote de l'adoption des comptes 2015, arrêtés au 31.12.2015.

A main levée, **les comptes 2015 sont adoptés à l'unanimité.**

8. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MAZYAR YOSEFI CONCERNANT LA GESTION DE LA FUTURE DECHETTERIE COMMUNALE

M. Jean-Marc BAATARD, municipal, donne lecture de ses réponses.

A la question : la Municipalité a-t-elle planifié la gestion de la déchetterie communale en terme de personnel ?

La Municipalité est en pourparlers avec la commune de Lausanne qui souhaite profiter de nos installations pour offrir aux habitants des Râpes (Vers-chez-les-Blancs, Montblesson, Chalet-à-Gobet) un service de proximité. Nous préparons une convention de partenariat avec la ville pour l'exploitation de la déchetterie du Giziaux. Epalinges pourra ainsi profiter de l'expérience du personnel lausannois ainsi que de filières certifiées de recyclage. En terme de personnel, Epalinges détachera deux employés de la voirie pour l'exploitation de la déchetterie qui seront formés par leurs homologues lausannois. L'usage déterminera la nécessité d'y adjoindre un ou plusieurs employés de la ville.

A la question : la Municipalité a-t-elle connaissance des statuts des employés actuels et sait-elle si l'entreprise DESA continuera à les employer sur d'autres sites ?

Les employés de l'actuelle déchetterie sont employés par DESA SA et PELLA SA. Nous avons obtenus la garantie que ceux-ci seront affectés à d'autres déchetteries ou conserveront leur emploi dans l'entreprise PELLA. Seul l'employé temporaire ne pourra pas être réengagé.



La Municipalité évaluera la nécessité ou la possibilité d'engager un ou plusieurs étudiants pendant les périodes de fortes affluences après l'ouverture de la future déchetterie.

A la question : la Municipalité a-t-elle envisagé la possibilité d'engager tout ou une partie du personnel actuel sachant que certains employés y travaillent depuis plus de 15 ans ?

La Municipalité n'a pas l'intention d'engager les employés actuels.

La Municipalité espère que les réponses données satisferont le conseiller Mazyar YOSEFI et tiendra le Conseil communal au courant de l'évolution des démarches entreprises avec la ville de Lausanne.

M. Mazyar YOSEFI est satisfait de la réponse de la Municipalité et la remercie.

9. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MICHEL PERRET CONCERNANT L'ETAT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX EN TERME D'AMIANTE

M. Bernard KRATTINGER, municipal, donne lecture de la réponse de la Municipalité.

Le 12 avril 2016, Monsieur le Conseiller communal Michel PERRET a déposé l'interpellation suivante : « Il demande à la Municipalité, par voie d'interpellation, de nous renseigner sur l'état des bâtiments communaux en ce qui concerne l'amiante. Plus précisément, il souhaite obtenir des informations sur les expertises commandées et à commander, les diagnostics posés et à poser, les évaluations des risques effectuées et à effectuer et les mesures prises et à prendre. »

Pour répondre à cette interpellation, la Municipalité a donné mandat au responsable des bâtiments du service technique d'établir un inventaire des démarches effectuées en lien avec cette problématique. Le rapport établi par le service technique communal précise premièrement que seuls les bâtiments construits avant 1991 sont concernés.

Concernant les bâtiments construits avant 1991 qui devront faire l'objet d'un diagnostic amiante, une offre globale pour ce diagnostic de tous les bâtiments concernés a été demandée au Bureau HSE – Conseils. Ce Bureau, spécialisé dans les domaines des toxiques du bâtiment, la sécurité, la protection de la santé et la gestion des déchets est reconnu depuis de nombreuses années comme la référence en matière de diagnostic amiante et suivi de chantier.

Fin avril – début mai 2016, trois visites de tous les bâtiments pour lesquels un diagnostic amiante a été effectué avec le Bureau HSE – Conseils. Suite à ces visites, une offre du Bureau HSE sera attendue pour juillet 2016, ceci pour chaque bâtiment communal construit avant 1991.

Pour financer ces expertises et analyses, un montant estimatif de l'ordre de CHF 2'500.- par bâtiment a été enregistré dans l'avant-projet de budget 2017 pour tous les bâtiments concernés.

Une fois l'offre du Bureau HSE – Conseils rentrée, et les interventions à effectuer priorisées,



les montants pour une partie des diagnostics amiante seront inscrits au budget 2017, le solde sera pour sa part programmé sur les budgets des années 2018 et 2019, voire au-delà le cas échéant.

Les démarches suivantes ont été réalisées pour les bâtiments construits avant 1991 pour lesquels un diagnostic amiante a été effectué :

Salle des spectacles 1967 / 1994, diagnostic mars 2004. L'expertise a mis en évidence la présence de fibres toxiques (amiante Chrysotile).

Des flocages ont été repérés sur les têtes des 6 fermes en acier qui portent la toiture de la salle. Au total, la surface floquée est au maximum de 24 m². Un déflocage a été effectué en 2005. Le rapport de contrôle final de Microscan-Service mentionne que sous le toit et dans la salle, l'assainissement a été réalisé à satisfaction et que les locaux contrôlés sont disponibles immédiatement.

Collège Bois-Murat – bâtiment A 1968 / 2000, diagnostic juin-2011. De l'amiante (Chrysotile) a été détecté sur des joints de conduite au sous-sol du bâtiment et dans le mastic du joint de vitrage de la fenêtre de la buanderie (sous-sol). Les travaux d'assainissement ont été effectués en juillet et août 2011 pour la garderie «la Trottinette 2» et de juillet à septembre 2013 pour l'installation de chauffage. Aucune trace d'amiante n'a été détectée dans les colles de carrelage du hall, du local matériel, du vestiaire et du local des maîtres au rez-de-chaussée, ainsi que dans le plâtre-bitume du couloir du sous-sol et dans le plâtre de la buanderie.

Chalet l'Espérance à Leysin 1976, diagnostic juin-2015. Conclusion du rapport : aucun amiante n'a été repéré dans les faux-plafonds, les revêtements de sol, ainsi que dans les colles de mosaïque, de carrelage, de faïence et de plinthe. Seuls ont été repérés un tableau électrique et une colle de plinthe contenant de l'amiante. Une installation (gainés techniques) n'a pas été expertisée, faute d'accessibilité. Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été relevée.

Maison Palinzarde 1989 / 2008 / 2011, diagnostic octobre 2011. Conclusions du diagnostic amiante réalisé avant les transformations effectuées en 2011 : aucun amiante n'a été repéré dans les plafonds, les revêtements de sol, ainsi que dans les colles de carrelage, de faïence et de plinthe, ni dans les crépis.

Des tuyaux en fibrociment ont été détectés dans les locaux techniques du sous-sol.

Collège de l'Ofréquaz

1) UAPE/ancien appartement du concierge 1989 / 2015, diagnostic septembre 2015. De l'amiante a été détecté dans la colle de carrelage du séjour, sur le plan de travail et l'entre-meuble de la cuisine, dans les WC et la salle de bain, ainsi qu'à la buanderie. L'expertise a démontré également que la toiture et les façades en « Eternit » en étaient pourvu. Des travaux lourds ont été effectués pour le désamiantage à l'intérieur du bâtiment. A l'extérieur, des matériaux fortement agglomérés (ardoise sur toiture et façades), aucun risque direct n'était à craindre, le désamiantage a été fait normalement dans les règles de l'art.



2) Salle des maîtres 1982 / 2015, diagnostic septembre 2015. Aucun amiante n'a été détecté à l'intérieur. A l'extérieur, des matériaux fortement agglomérés (ardoise sur toiture et façades) ont été repérés. Le désamiantage de ces matériaux a été réalisé dans les règles de l'art.

3) Soldes de la toiture 2015 / 2016. A l'extérieur, des matériaux fortement agglomérés (ardoise sur toiture et façades) ont été repérés. Le désamiantage est en cours. Un bureau d'ingénieur (HSE Conseils Health – Safety – Environnement) a été mandaté pour contrôler ces travaux de désamiantage.

Il y a une liste des bâtiments construits après 1991 pour lesquels il n'est pas nécessaire de faire un diagnostic amiante et une liste impressionnante de bâtiments construits avant 1990 qui doivent faire encore l'objet d'un diagnostic amiante et qui feront l'objet de l'offre que nous attendons en juillet.

M. Michel PERRET précise que son intervention émanait d'un problème d'amiante dans une classe d'une commune vaudoise qui a suscité beaucoup de remous. Il est ici rassuré et remercie la Municipalité pour sa réponse, qu'il souhaite aussi par écrit.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

Bureau du Greffe municipal : il informe que Mme Sophie CORREVON et M. Yann RUFFIEUX, tous deux employés du Greffe municipal, ont donné leur démission. Ils sont remerciés pour leur travail, leur engagement et leur conscience professionnelle. Ces deux postes sont maintenant à repourvoir, les annonces figurent sur le site internet de la commune.

Transmission, par le bureau du contrôle des habitants, de données personnelles au Bureau Vaudois d'Adresses : lors de la séance du Conseil communal du 12 avril, M. Mazyar YOSEFI est intervenu au sujet de l'utilisation des données personnelles des habitants d'Epalinges. Ses questions étaient les suivantes :

- La Municipalité confirme-t-elle que la Commune d'Epalinges donne ou vend les données personnelles de ses citoyens au BVA ou à tout autre organisme ?
- La Commune enregistre-t-elle et transfère-t-elle d'autres informations que celles concernant le nom, l'adresse, la date de naissance et l'état civil ?
- Les nouveaux citoyens sont-ils informés du transfert de leurs coordonnées personnelles au BVA et de la possibilité de s'y opposer ?

M. MISCHLER explique que le BVA (Bureau Vaudois d'Adresses) est un organisme d'utilité publique qui est formé d'ateliers protégés occupant environ huitante personnes en situation de handicap. La fondation BVA dispose d'une base de donnée constituée par les informations que lui fournissent les bureaux communaux du contrôle des habitants conformément à une décision du Conseil d'Etat du Canton de Vaud du 20 décembre 2000 et du 4 décembre 2003. Des commerçants intéressés peuvent requérir ces services pour faire acheter directement de la publicité aux personnes que



le commerçant/annonceur veut cibler. En aucun cas, le BVA ne communique les adresses des personnes ciblées à l'annonceur. Ce procédé, service complet, permet ainsi de garantir la confidentialité des données. La décision du Conseil d'Etat susmentionnée par laquelle celui-ci autorise les bureaux du contrôle des habitants à transmettre périodiquement des données extraites de leur fichier à la fondation BVA est toujours en vigueur et seules les données suivantes sont transmissibles : nom, prénom, sexe, année de naissance, état civil et adresse des adultes / sexe et date de naissance des enfants. Commune d'origine et nationalité : ces transmissions font l'objet d'une facturation annuelle au BVA.

Lors de son inscription à Epalinges, le citoyen peut maintenant signifier clairement son choix sur le formulaire du contrôle des habitants. S'il n'a pas pu le faire, sachant que c'est une procédure récente, chaque habitant peut s'opposer à la transmission de ses données personnelles au BVA. Dans ce cas, l'habitant peut demander directement à la fondation d'être radié de son registre. Excepté le BVA, la commune ne transmet pas les données de son registre à des fins commerciales ou publicitaires conformément à la loi sur le contrôle des habitants LCH du 9 mai 1983.

Propriété Faucherre Transports SA – Route de la Croix-Blanche 1 : après la décision de Mc Donald's de ne pas s'installer sur cette propriété, c'est le garage Jan Autos qui s'implantera probablement. Les contacts établis sont encourageants. Les nuisances seront négligeables en comparaison avec l'ancien projet.

Migrants : suite à des contacts entrepris avec la ville de Lausanne et l'EVAM, quelques familles de migrants vont s'installer dans un immeuble propriété de la ville de Lausanne, au chemin de Grand-Vennes. Le nombre de ces personnes devrait varier entre vingt et trente.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal (communications lues par M. le Syndic en l'absence de M. JOLLIET)**

CAJE: mercredi 8 mai, une fresque réalisée par des jeunes du CAJE dans la rampe d'accès au passage sous-voies des Croisettes a été inaugurée. Cette fresque a été réalisée par des enfants de neuf à douze ans encadrés par le CAJE et l'entreprise Chromatics.

Vote des jeunes : en réponse à la question de M. Stéphane BALLAMAN, il informe que la Municipalité partage également le souhait de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté auprès des jeunes et de voir ainsi augmenter leur participation aux votations et élections. A cet effet, en 2014 et 2015, le CAJE a participé à la démarche Easyvote par l'envoi de brochures à environ neuf-cents jeunes de 18 à 25 ans lors de chaque scrutin. Les relevés statistiques effectués durant cette période n'ont hélas pas démontré un effet significatif sur la participation des jeunes. La Municipalité a décidé de ne pas reconduire sa participation. Néanmoins, la Municipalité a confié au CAJE l'organisation de la soirée des jeunes citoyens. Le travail au quotidien des animateurs, bien que difficilement mesurable, encourage à la participation et à la citoyenneté et fait partie intégrante du mandat donné au centre.



Du point de vue scolaire, il faut relever qu'à l'initiative du Conseil d'établissement, la direction des écoles a accepté la mise en place d'un comité des élèves dont l'activité va également dans le sens de renforcer la participation à des décisions communautaires.

L'apprentissage de la citoyenneté est inclu dans le programme de géographie dans le cadre scolaire de l'école obligatoire.

Des démarches visant à développer la participation des jeunes dans la commune pour tout ce qui concerne le réaménagement des Croisettes ou l'aménagement d'une place de jeux sont aussi en réflexion. Il s'agirait de développer le réflexe jeune et enfant, soit inclure des jeunes aux démarches qui les concernent leur permettant ensuite de mieux habiter et faire valoir leur rôle de citoyen. La prise de position, se sentir concerner et émettre un avis sont des choses qui s'apprennent et s'exercent.

La Municipalité espère avoir répondu à M. BALLAMAN et reste ouverte à des suggestions pour favoriser le développement de la citoyenneté auprès des jeunes.

M. Stéphane BALLAMAN est satisfait de la réponse de la Municipalité.

▪ **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**

Equipe communale des parcs et promenades : il donne l'inventaire complet des actions réalisées durant cette législature en termes de biodiversité.

Nouvelle déchetterie : les travaux seront terminés fin novembre mais la Municipalité a décidé que la date d'ouverture au public de la nouvelle déchetterie sera pour la première semaine de janvier, en même temps que la mise en place d'un nouveau concept global de ramassage et de traitement des déchets sur la commune. La population sera informée le semestre précédant l'ouverture. Les travaux vont bon train, l'installation de la charpente métallique végétalisée aura lieu à la fin du mois.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Chemins du Ruisseau-Martin et de la Laiterie : mise en place de sens uniques provisoires en test pour une période d'essai de quelques mois.

Euro 2016 : les matchs de l'équipe de Suisse seront diffusés dans cette même salle le 15 et le 19 juin.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

PALM : il rappelle à nouveau la séance d'information sur le PALM prévue en octobre 2016.

Vin communal « Les Dares » - Millésime 2015 : la Municipalité a le plaisir de vous informer de la vente du vin de la commune qui aura lieu le samedi matin 10 septembre 2016 sur la place de la Croix-Blanche.



Cette promotion de produits « Palinzards » se fera certainement comme les années précédentes conjointement avec la Coopérative du Four à pain. Des informations complémentaires seront comme de coutume publiées dans le prochain Palinzard et diffusées via un tout-ménage

RC601: le projet de requalification de la RC601 tronçon Croisettes / Chalet-à-Gobet sera soumis à l'enquête publique dès le 17 juin 2016.

Tous les renseignements utiles seront insérés sur le site de la commune dès que la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton nous les aura transmis.

Service technique : comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 16 février 2016, le Service technique de notre commune manque cruellement d'effectif pour répondre et traiter correctement les dossiers qui lui sont confiés. Pour remédier à cette problématique, la Municipalité avait décidé de mettre au concours un poste de collaborateur ou collaboratrice au bureau technique communal avec un contrat de durée déterminée (CDD). Les postulations reçues ne nous ont pas permis de pourvoir ce poste. Face à cette difficulté, il a été finalement décidé de pourvoir ce poste par l'engagement d'un stagiaire géographe en possession d'un master de cette discipline. Ce stage, d'une durée de 6 mois débutera le 1^{er} août 2016. Le salaire de ce stagiaire (env. CHF 2'000.- francs brut par mois) et les charges sociales patronales seront financés conformément aux dispositions de l'art. 101 du RCC et dans les limites de l'autorisation d'engager des dépenses extrabudgétaires octroyées à la Municipalité au début de la législature.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Ernest CORBAZ propose que les conseillers sortants soient invités au repas de fin d'année du Conseil communal vu qu'ils ont fait la législature et la moitié de cette année. Ce serait une façon élégante de les remercier pour le travail effectué pour notre commune. Il demande pour la bonne forme que ce soit soumis au vote.

A main levée, la proposition de M. Ernest CORBAZ est acceptée à la grande majorité.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, en prend bonne note.

M. Nicolas HÄUSEL émet le vœu, concernant le préavis 13/2016 traitant les travaux du Flon, que la Municipalité envisage la remise à ciel ouvert du canal en direction du biotope des Moulins.

M. Jean-Marc BAATARD, municipal, répond que cette possibilité sera étudiée.

Mme Florence KÄSLIN demande à la Municipalité d'être rassurée sur le fait que des travaux de désamiantage sont en cours sur le toit du collège de l'Ofréquaz, ceci en présence des enfants dans la cour d'école. Le calendrier prévoyait le début des travaux sur la toiture le 4 juillet.



M. Maurice MISCHLER, Syndic, va transmettre cette information à M. Pierre JOLLIET afin d'avoir une réponse précise.

M. Roland PERRIN tient à remercier, au nom du Conseil, notre Président pour la maîtrise et la gestion des débats de ce Conseil, pour son impartialité vis à vis des différents partis et d'avoir mené efficacement les élections communales. Il tient aussi à le féliciter pour la gestion de son agenda, qui n'a pas été sans mal.

Le Président le remercie infiniment.

Il souhaite maintenant conclure cette dernière année de la législature qui fût celle de sa présidence. Le 15 septembre dernier, il avait évoqué une année pour le moins gratinée avec pas moins de deux élections majeures dont le renouvellement complet de nos autorités. Il a été servi au-delà de ses attentes avec encore cinq objets fédéraux le 5 juin dernier. Il relève toutefois que la Municipalité, dans son infinie sagesse, a délibérément renoncé à 3 tours d'élections, ce dont il lui rend grâce.

Il gardera un excellent souvenir de cette charge riche en contacts et échanges divers. Les débats furent parfois vifs, animés, voire même parfois un peu emportés, mais toujours empreints du respect propre à une assemblée démocratique.

Il remercie les conseillères et conseillers dont il a apprécié le fair play et la participation. Il remercie également Messieurs les Municipaux pour l'excellente collaboration qu'ils ont entretenue avec lui et également à M. Alexandre GOOD, secrétaire municipal ici présent, ainsi qu'à l'équipe du Greffe dont il a apprécié la grande amabilité et les multiples services rendus.

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 06 septembre 2016 à 20 h 15 dans cette même salle pour la séance spéciale nomination et mise en route.

Une verrée attend les conseillers au foyer.

La séance est levée à 21 h 33.

Epalinges, le 5 juillet 2016.

Le Président :

Charles-André BOLOMEY



La Secrétaire :

Fabienne GHEZA